

- **Travailler à une meilleure connaissance** de la gestion et la valorisation des déchets **et à une meilleure implication de TOUS les acteurs de la filière** (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics et paysages, fournisseurs de matériaux, prestataires recycleurs) ;
- **Prévoir des critères d'économie circulaire dans les pièces de marchés**
 - travailler avec la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sur des modèles de CCTP , pour permettre les variantes dans les marchés favorisant les produits à faible impact environnemental et l'utilisation des matériaux recyclés issus du concassage ou traitement à base de liants hydrauliques, la recherche de l'équilibre déblais remblais, ... ;
 - assurer la gestion des déchets sur les chantiers afin d'optimiser leur valorisation :
 - soit hors compte-prorata privilégiant ainsi une gestion responsable et autonome par chaque entreprise intervenant sur le chantier ;
 - soit dans le compte-prorata avec des moyens adaptés financés et prévus par le maître d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre dans les pièces de marchés.
- **Accueillir les professionnels en déchèteries publiques :**
 Développement de l'accès des professionnels en déchèteries sous certaines conditions (quantité, fréquence, tarifs...) et aménagement du réseau de déchèteries existant pour aboutir aux éléments suivants :
 - Accès systématique des professionnels dans les déchèteries au plus près du chantier, quel que soit le lieu du siège de l'entreprise,
 - Réseau de déchèteries de proximité dans un rayon maximum de 10 km,
 - Développement des flux collectés en déchèterie : gravats, bois, amiante-ciment, plâtre, films plastiques, polystyrène expansé, déchets dangereux, ...
 - Harmonisation des coûts et des modalités d'accès des professionnels sur l'ensemble du département.
- **Prévenir de la production et la nocivité des déchets :**
 - Techniques innovantes sur les chantiers (ex techniques routières, étude de l'équilibre déblais-remblais sur les chantiers ...)
 - Sensibilisation des fournisseurs de matériaux (emballages, choix des produits ...)
 - Actions sur des déchets spécifiques : substitution de produits par d'autres moins nocifs ou plus facilement valorisables (ex : bois, produits de finition et de traitement, ...)
- **Filières de valorisation des déchets – en lien avec fabricants, industriels, prestataires de collecte et traitement des déchets, gestionnaires de plate forme et d'installations de stockage de déchets :**
D'un point de vue général :
 - Informer, accompagner et soutenir tout porteur de projet de traitement ou de recyclage de matériaux et toute action spécifique pour la collecte et le traitement de certains déchets qui répondraient aux objectifs du plan,
 - Rechercher tant que possible la mutualisation des équipements sur un même site, à proximité d'installations existantes (déchèterie, Installations de Stockage, plate-forme de valorisation...)

Les déchets à travailler en particulier :

- **Inertes :**
 - Donner la possibilité aux entreprises d'avoir un stock temporaire de matériaux inertes réutilisables nécessaires à leur activité (disponibilité du foncier et acceptabilité du projet par les riverains et la commune) ;
 - Rechercher des solutions de valorisation et/ou stockage de proximité pour les inertes (10km) ;
 - Maîtriser la qualité des matériaux inertes recyclés pour en favoriser l'utilisation sur les chantiers ;
- **Amiante :** permettre aux entreprises générant des déchets amiantés de les éliminer ou les faire éliminer d'une manière réglementaire dans des conditions financières acceptables ;
- **Plâtre :** développer la filière de collecte et de recyclage des matériaux contenant du plâtre
- **Menuiseries –vitrages / Isolants / Bois traités :** étude de filières de traitement avec les fabricants ou de solutions locales de collecte et traitement